

## L'opinion publique et le désarmement

*La Revue Die Frau, organe des Associations féminines allemandes, créée par Helène Lange et dirigée par Gertrud Bäumer, a consacré son numéro d'octobre aux opinions des femmes sur la Conférence du Désarmement. Mme Brunswick publie ici même la réponse qu'elle a adressée à cette revue. Nous donnons à la suite un résumé des principales réponses parvenues des personnalités féminines de différents Pays.*

M.-L. P.

C'est bien volontiers que nous répondons à l'invitation qui nous a été faite de dire dans une revue allemande ce que nous pensons de la Conférence du Désarmement qui aura lieu au mois de février 1932 et au succès de laquelle nous attachons le plus grand prix.

Et nous croyons répondre au désir qui nous a été exprimé en indiquant ce qu'on en pense dans notre pays et dans quel état d'esprit nous comptons participer à la campagne qui s'organise pour gagner l'opinion publique et faciliter ainsi la tâche de nos représentants à la Conférence.

L'opinion publique française a-t-elle donc encore besoin d'être gagnée, pourra-t-on nous demander ? N'est-elle pas suffisamment pacifiste pour comprendre l'intérêt d'une telle conférence ? Eh bien, sans hésiter nous répondrons qu'autant le peuple de France est avide de paix et d'esprit peu agressif ou haineux, autant il redoute le désarmement dans la crainte d'être dupe et victime de sa bonne foi.

Et puis, il faut le dire, cette conférence, pour être bien comprise, aurait en avantage à porter un titre plus en rapport avec son but réel ; il eût été plus exact de l'intituler « Conférence sur la limitation des Armements », puisqu'en fait, il s'agit surtout comme le dit fort bien un de nos professeurs de droit international à Genève, M. Georges Scelle « d'une limitation conventionnelle des armements, c'est-à-dire d'une réduction progressive, parallèle et générale de l'organisation militaire mondiale », nous incitant à mettre nos actes d'accord avec le Pacte de la S. D. N., les accords de Locarno et le Pacte Briand-Kellogg.

Ce qu'il nous faudra faire comprendre aussi à un public incomplètement informé, c'est que cette limitation est nécessaire au maintien de la Paix, « que le désarmement progressif est devenu, comme le déclare M. Georges Scelle, un devoir juridique et que nul Etat ne peut s'y dérober sans manquer à ses obligations et sans saper les fondements des traités auxquels il a souscrit. »

Le Traité de Versailles, en prévoyant la limitation des armements de certains pays, a, en effet spécifié formellement, que cette action devait être le point de départ d'une démilitarisation générale et la France ainsi que les autres Etats signataires, n'ont le choix qu'entre ce dilemme : ou accepter le désarmement progressif ou reconnaître la liberté de chaque peuple et consentir par suite à la reprise de la course aux armements qui conduirait inévitablement à de nouvelles guerres.

Sur ce point qui pourrait hésiter ? Qui pourrait entrevoir sans horreur une pareille éventualité ?

Mais ici nous devons aborder une question qu'il nous faut bien signaler pourtant puisque nous avons, comme nos amies étrangères, la ferme volonté de voir aboutir le plus tôt possible une véritable entente entre nos pays et que cette entente ne pourrait jamais se réaliser sans une complète et loyale franchise. Eh bien ! si nous faisons reposer notre campagne du désarmement sur la foi des traités — et comment pourrions-nous agir autrement ? — la première question qui se posera c'est de savoir si tous les Etats sont vraiment décidés à respecter ces traités loyalement dans leur intégrité. A force d'entendre contester les engagements pris, les Français sont devenus sceptiques — et ce qu'il faut bien comprendre c'est que chez nous la question du désarmement sera étroitement liée au respect des traités.

On ne saurait admettre l'utilité de nouveaux accords si ceux signés la veille sont pris à la légère et perpétuellement menacés par les fluctuations de la politique intérieure des Etats ; si des partis politiques croient pouvoir impunément provoquer contre eux des excitations et des manifestations qui n'aboutissent en fait qu'à créer des frictions entre les peuples et les gouvernements, à entraver les efforts de conciliation des hommes et des femmes de bonne volonté et à rendre impossible l'atmosphère d'apaisement, prélude indispensable de la collaboration internationale qui est notre but à toutes.

Enfin il n'est que trop banal de répéter qu'il ne pourra y avoir de désarmement total que le jour où on aura vraiment réalisé le désarmement moral des esprits, le jour où une confiance générale en la Société des Nations aura remplacé dans tous les cœurs la méfiance et le doute ; et l'on nous objectera certainement que tous les peuples n'ont pas encore adhéré à la S. D. N. et n'acceptent pas sa discipline, que d'autres élèvent encore leurs enfants dans une sorte de patriotisme qui semble exclure tous rapports amicaux avec l'humanité entière, et que, malgré les résultats inespérés obtenus déjà par la seule force morale de la S. D. N. aucun peuple n'aura de véritable sécurité avant que l'arbitrage obligatoire ne soit universellement reconnu, avant qu'un pacte d'entente et d'entraide réciproque, un pacte universel de garantie mutuelle ne soit définitivement établi.

Voilà quelles sont les préoccupations de notre pays et les objections auxquelles il nous faudra répondre. Notre tâche est ardue, mais combien pourtant la trouverons nous légère puisque nous sentons les femmes du monde entier décidées à s'unir étroitement pour triompher des forces mauvaises qui empoisonnent encore le monde.

C. Brunswick

1931-07-11  
n° 996.